

Informations relatives au transport de marchandises dangereuses

Le transport de marchandises dangereuses en véhicule personnel, véhicule commercial ou camion est une activité quotidienne dans le secteur professionnel.

Les chauffeurs sont confrontés à des réglementations de transport complexes, aux réglementations relatives au transport des matières dangereuses (transport routier ADR, transport sur rails RID, transport maritime ADN/IMDG) et aux accords internationaux.

Ce guide est destiné à illustrer ce cadre juridique et informer sur les simplifications et exemptions concernant certaines petites quantités.

Identification d'une marchandise dangereuse

Il existe plusieurs méthodes pour déterminer si une marchandise est «dangereuse».

- a) L'étiquetage sur l'emballage, sous forme de pictogramme de danger: un autocollant en forme de losange. En fonction de la classe de danger, la couleur, le symbole de danger et l'inscription sont différents.
- b) Dans la fiche de données de sécurité CE, au point 14 «Informations relatives au transport» sont indiquées les informations utiles, p. ex. numéro ONU, groupe d'emballage, classe de danger, catégorie de transport, quantité limitée (LQ) et code de restriction en tunnel. En règle générale, on pourra supposer qu'une matière considérée comme dangereuse sera également classée marchandise dangereuse pour le transport.

Comportement pendant le transport

Pendant le transport, les règles de base suivantes doivent toujours être respectées:

1. La marchandise doit être arrimée, elle ne doit pas pouvoir – ou alors seulement légèrement – modifier sa position lors du transport. Dans ce but, le chargement doit être «compact» (aucun espace – la cargaison ne peut pas se déplacer), en utilisant des sangles, tapis antidérapants, barres télescopiques, etc.
2. Les emballages doivent être hermétiquement fermés et ne présenter sur l'extérieur aucun dépôt adhérent dangereux.
3. Un emballage abîmé/qui fuit ne doit pas être transporté.
4. Toute pièce expédiée doit être signalisée par les étiquettes de danger et numéro ONU correspondants.
5. Il est interdit de fumer pendant le chargement et le déchargement.
6. Pour chaque transport doivent être établis les documents de transport incluant toutes les indications relatives à la marchandise dangereuse.
7. Des consignes écrites (fiches de sécurité en cas d'incident/d'accident) doivent être disponibles dans une langue lue et comprise par tous les participants au transport. Elles doivent être rédigées conformément à la réglementation ADR 5.4.3.4.
8. En fonction des points de marchandises dangereuses, un équipement spécifique doit également être transporté.
9. Pendant le transport de marchandises dangereuses, les consignes de la réglementation ADR doivent être respectées. Dans ce cas s'applique la réglementation des 1000 points.

< 1000 Points / ≥ 1000 Points:

Voir les checklists en annexe

Informations relatives au transport de marchandises dangereuses

Exemple:

Substance, n° ONU	Groupe d'emballage	Classe de transport	Facteur	Quantité	Points
ONU 3082 Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a.	III	3	1	100 l	100
ONU 2735 Amines, liquide, corrosif, n.s.a. (p.ex. EP 260 B)	III	3	1	50 l	50
ONU 2735 Amines, liquide, corrosif, n.s.a. (p.ex. EP 150 B)	II	2	3	200 l	600
ONU 1866 Résine en solution, inflammable (p.ex. AC 20)	II	2	3	10 l	30
				Total	780

Les indications de quantité des différents produits sont mentionnées en kilogrammes ou en litres. Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

La somme atteint 780 points. Dans la mesure où elle n'excède pas 1000 points, l'équipement nécessaire est celui «< 1000 points».

Le transport de marchandises dangereuses (transport routier, aérien, maritime et fluvial) est un vaste domaine. Ce document ne dévoile qu'un extrait de la réglementation «ADR - transport routier».

Pour de plus amples informations il est possible de consulter internet ou la documentation dédiée. Concernant nos produits, nous vous communiquerons volontiers toutes les informations nécessaires.

La réglementation «ADR» est un Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.







Informations relatives au transport de marchandises dangereuses

Symboles

Pour le transport, le marquage intervient avec des étiquettes de danger, étiquettes qui informent sur la composition du chargement et les dangers susceptibles



d'en résulter, représentant ainsi le moyen le plus rapide de connaître les dispositions à prendre en cas d'accident.

Exemples d'étiquettes:

	Classe 3	Liquides inflammables
	Classe 5.2	Peroxydes organiques
	Classe 6	Matières toxiques
	Classe 8	Matières corrosives
	Classe 9	Matières et objets dangereux divers
		Matières dangereuses pour l'environnement

«Matières dangereuses pour l'environnement» est un marquage complémentaire pour toutes les classes.

Marquage pour le transport de petites quantités de marchandises dangereuses (quantité limitée):

	Quantité limitée/transport routier
	Flèche d'orientation pour les liquides. Dans le véhicule, le carton doit être positionné flèche vers le haut.

L'abréviation «LQ» signifie «Limited Quantity», soit quantité limitée. Dans la réglementation ADR, la quantité pour chaque marchandise dangereuse est fixée dans la liste des marchandises dangereuses au point 3.2, colonne 7a (LQ xx) avec référence au chapitre 3.4.

Exclusion de responsabilité!




Le contenu de ces pages a été soigneusement contrôlé et établi en toute bonne foi. Nous ne pourrions toutefois être tenus pour responsables concernant l'exhaustivité, l'actualité, la qualité et l'exactitude des informations

données, ni des éventuels dommages survenus suite au respect de ces contenus (y compris, par exemple, sur le site internet) ou à leur utilisation.

Informations relatives au transport de marchandises dangereuses

Checklist Véhicule pour le chargement de marchandises dangereuses conformément à la réglementation ADR < 1000 points (la plaque «code danger» reste fermée)

Page 1

N°			oui	non
1	1 Extincteur x 2 kg (plombé / date d'inspection)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	1 Torche portable à revêtement anti-étincelle, pour chaque membre de l'équipage du véhicule		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	1 Gilet de sécurité pour chaque membre de l'équipage du véhicule		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Documents de transport transmis		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Informé de la présence de marchandises dangereuses		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Remarque:
Une seule réponse „non“ doit entraîner le refus de charger!

Le conducteur du véhicule s'engage à respecter les réglementations en vigueur pour ce transport.

Le conducteur du véhicule a été informé de la présence de marchandises dangereuses, il s'engage à sécuriser le chargement.

Le véhicule a été contrôlé avant le chargement.

Tous les documents de transport ont été transmis. Le conducteur en a vérifié l'intégralité et en confirme la réception et le contrôle par sa signature.

Le conducteur confirme par ailleurs qu'il a compris cette checklist et les informations relatives aux marchandises dangereuses.

Véhicule de la société:

Immatriculation:

Chargement refusé – raison:

Date:

Chargement le:

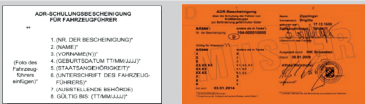

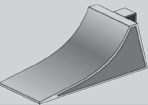





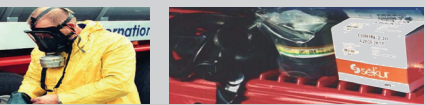

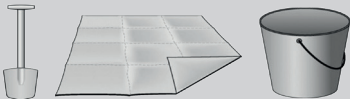
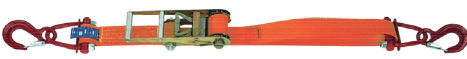
Signature:

Signature
Conducteur du véhicule:

Informations relatives au transport de marchandises dangereuses

Checklist Véhicule pour le chargement de marchandises dangereuses conformément à la réglementation ADR ≥ 1000 points (la plaque „code danger“ doit être ouverte)

Page 2

N°			oui	non
1	Certificat ADR, pièce d'identité avec photo		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Plaque „code danger“ (40 x 30 cm) à l'avant et à l'arrière		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Cale(s), 1 par véhicule		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	2 Signaux d'avertissement autonomes (triangles de signalisation, cônes ou feux de détresse)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	1 Gilet de sécurité pour chaque membre d'équipage du véhicule		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	1 Torche portable à revêtement anti-étincelle pour chaque membre de l'équipage du véhicule		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Liquide de rinçage pour les yeux (contrôler la date de péremption!)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Gants de protection, lunettes de protection pour chaque membre de l'équipage du véhicule		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Masque d'évacuation d'urgence avec filtre (uniquement pour les classe 2.3 et 6.1) (contrôler la date de péremption!) Filtre gaz / poussière A1B1E1K1-P1 ou A2B2E2K2-PS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	Extincteur ABC (plombé / date d'inspection) > 7,5 t PTAC: 12 kg de poudre = 2 x 6 kg		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	Extincteur ABC (plombé / date d'inspection) > 7,5 t PTAC: 12 kg de poudre = 2 x 6 kg		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	Sécurisation du chargement, manutention et arrimage		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

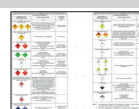


Informations relatives au transport de marchandises dangereuses

Checklist Véhicule pour le chargement de marchandises dangereuses conformément à la réglementation ADR

Page 3

N°		oui	non
13	Respect de l'interdiction de chargement en commun (uniquement en présence de classe 1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	Marchandise chargée séparément des produits alimentaires? (uniquement avec les classes 6.1/6.2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	Documents de transport transmis?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	Instructions écrites contrôlées? (version 2017)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	Informé de la présence de marchandises dangereuses?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Remarque:
Une seule réponse «non» doit entraîner le refus de charger!

Le conducteur du véhicule s'engage à respecter les réglementations en vigueur pour ce transport.

Le conducteur du véhicule a été informé de la présence de marchandises dangereuses, il s'engage à sécuriser le chargement.

Le véhicule a été contrôlé avant le chargement.

Tous les documents de transport ont été transmis. Le conducteur en a vérifié l'intégralité et en confirme la réception et le contrôle par sa signature.

Le conducteur confirme par ailleurs qu'il a compris cette checklist et les informations relatives aux marchandises dangereuses.

Véhicule de la société:

Immatriculation:

Chargement refusé – raison:

Date:

Chargement le:

Signature:

Signature
Conducteur du véhicule:

KLB Kötztal
Lacke + Beschichtungen GmbH
Günztalstraße 25
RFA-89335 Ichenhausen

Téléphone +49 (0) 8223-96 92-0
Téléfax +49 (0) 8223-96 92-100
www.klb-koetztal.com
info@klb-koetztal.com